



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## **ARRETE MUNICIPAL N°2026-40 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A M. FABRICE JOOST, 8ème ADJOINT AU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales qui confère au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints;

**Vu** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints au maire;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints le 21 mars 2026 ;

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de déléguer certaines fonctions du maire aux adjoints au maire ;

### **ARRETE**

**Article 1** : Monsieur Farice JOOST, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire, est chargé du sport.

Délégation de fonctions permanente lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- les activités physiques et sportives,
  - les relations avec les associations liées au sport,
  - la coordination des manifestations sportives,
  - la gestion des équipements sportifs,
  - le planning d'occupation des équipements sportifs,
  - la programmation des nouveaux équipements sportifs,
  - la création du sentier des pêcheurs,
  - la réhabilitation et l'extension du parcours de santé,
  - la réhabilitation et dépollution de « l'ancienne piscine ».
- 
- les relations avec les représentants de la commune de Sasbach.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et transmise à :

- Monsieur Fabrice JOOST, 8ème adjoint au maire ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- Monsieur le Responsable du SGC de Sélestat – comptable public.

Fait à Marckolsheim, le 02 avril 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Notifié le : 02/04/2026  
Signature de l'adjoint :

Joost  
Fabrice  
02.04.26

